



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement N° 246-21 intitulé :

« RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'ABROGER L'ANNEXE 9 « PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU DOMAINE LACOSTE » ET D'Y CRÉER UNE NOUVELLE ANNEXE 9 INTITULÉ « PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU PARC DE L'HÉRITAGE » »

est entré en vigueur le 30 septembre 2021.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 21 OCTOBRE 2021

Linda Gauthier
Directrice générale et
Secrétaire trésorière